

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 145-2021

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de St-Sylvestre, le 15 avril 2021 :

RÈGLEMENT 139-2020

Travaux de prolongement du réseau d'égout dans la côte du village

Décrétant une dépense de 2 673 664 \$ et un emprunt de 2 673 664 \$ pour les travaux de remplacement et de prolongement du réseau d'égout sur le versant ouest de la rue Principale sur une longueur approximative de 750 mètres

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 423B rue Principale, St-Sylvestre, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement a reçu en septembre 2019, l'autorisation des personnes habiles à voter et du MAMH.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à St-Sylvestre, ce 15 avril 2021.

Marie-Lyne Rousseau

Directrice générale et Secrétaire-trésorier